

CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Concours troisième voie

Epreuve du 17 janvier 2007

SUJET

| | |
|--------------------|---|
| <u>Epreuve :</u> | Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales. |
| <u>Durée :</u> | 0h45 |
| <u>Coefficient</u> | 2 |

QUESTIONS A 3 POINTS

1. Quelles sont les conditions générales pour avoir la qualité de fonctionnaire territorial ?
2. Quel est l'organe délibérant d'une commune, par qui est il composé, comment s'appellent les principales décisions qu'il prend ?
3. Quelle est la durée du mandat d'un conseiller général, d'un conseiller régional et d'un conseiller municipal ?
4. Quelles sont les deux sections composant le budget d'une collectivité territoriale, que contiennent ces deux sections ?

QUESTIONS A 2 POINTS

5. Quels sont les 4 grands principes budgétaires applicables aux collectivités territoriales ?
6. Quelle est la date limite pour voter le budget d'une collectivité territoriale, quelle est la juridiction saisie en cas de retard ?
7. Quelle est la sanction disciplinaire la moins élevée et la plus élevée susceptible d'être infligée à un fonctionnaire territorial ?
8. Qu'est qu'une Commission Administrative Paritaire, quelle est sa composition et quelles sont ses principales attributions ?

**Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité existante, ni signature, ni paraphe.
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en comptes.**